

**EXTRAIT DU REGISTRE DES ACTES
ET ARRETES DU MAIRE**

**INTERDICTION DE STATIONNEMENT
ET DE LA CIRCULATION**

D.G.A.

Animations, Culture, Santé, Enfance
Service des Animations et de la Vie Associative

Le Maire de la ville de Wattrelos,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de la Route, Vu le Code Pénal,
Vu l'arrêté du 26 juillet 1974, relatif à la signalisation des
routes et autoroutes,
Vu l'arrêté et l'instruction interministériels du 7 juin 1977,
relatifs à la signalisation routière,
Considérant qu'il y a lieu de prendre les mesures nécessaires en
vue d'assurer la sécurité et l'ordre public à l'occasion de la Parade de
Noël.

ARRETE

Article 1^{er} - La circulation des véhicules subira un ralentissement temporaire au passage de la Parade de Noël le
dimanche 17 décembre 2023 de 10 heures à 14 heures dans les artères ci-dessous :

- Rue du Général De Gaulle
- Rue des Poilus
- Rue du Beau Chêne
- Rue Vallon
- Rue Aristide Briand
- Rue de Beaulieu
- Rue Leruste
- Rue Edouard Blomme
- Rue Léon Blum
- Rue de la Baillerie
- Rue Henri Lefebvre
- Avenue Henri Carette
- Avenue Maurice Meirlandt
- Rue Edouard Vaillant
- Rue de L'Abattoir
- Rue Jean Jaurès
- Rue Carnot
- Place Carnot
- Rue Faidherbe
- Rue du Commandant Bossut
- Rue Charles Castermant
- Place de l'Humanité
- Rue des Patriotes
- Rue Richard Wagner
- Rue Frédéric Chopin
- Boulevard des Couteaux
- Rue de L'Union
- Rue du Mont-A-Leux
- Boulevard Famille Saint Ghislain
- Rue du Vieux Bureau
- Rue du Fleury
- Rue de la Martinoire
- Rue Corneille
- Rue Voltaire
- Rue de Toul
- Rue du Petit Tournai
- Rue Georges Philippot
- Rue Gustave Delory

Article 2 - Cette disposition sera rappelée par l'installation de la signalisation appropriée.

Article 3 - Les infractions aux dispositions du présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 - MM. le Président de Métropole Européenne de Lille, le Maire, le Directeur Général des Services de la Mairie, le Commissaire de Police et le Responsable de la Police Municipale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément aux dispositions de l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans les deux mois suivant son affichage et sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr ».

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire
Pour le Maire
L'Adjoint Délégué,

Fait à Wattrelos, le 1^{er} décembre 2023

Le Maire
Signé : Dominique BAERT

[illegible]

PARADE DE NOËL 2023

Dimanche 17 décembre

 **Itinéraire**
 **Arrêts**
 **Sens de la parade**
 **Départ**

 **Modifications**
 **Route barrée**



11H15
Place de la République

11H00
Place Jean Delvainquière

12H45
Allée du Parc

10H00
Rue du Général De Gaulle

10H15
Esplanade René Coty - Résidence La Roselière